Envoyé en préfecture le 08/06/2025
Reçu en préfecture le 08/06/2025
Publié le 10/06/2025
ID : 079-200069755-20250605-DP20250145-AU

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20250145

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Services techniques

OBJET : **Attribution marché M25ST17 Remplacement de systèmes de chauffage par des pompes à chaleur (PAC) dans 3 écoles.**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 20. La décision concernant la préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents de fournitures ou de services lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes Mellois en Poitou de remplacer les systèmes de chauffage des écoles haute et basse de Paizay le Tort et de l'école de Pioussay par des pompes à chaleur ;

En ce sens, il est prévu un marché de fournitures composé de trois lots pour une durée de 3 mois maximum.

Vu la consultation mise en œuvre à l'aide d'une publication sur la plate-forme dématérialisée www.pro-marchespublics.com :

- Date de publication dématérialisée : 28/03/2025
- Date limite de remise des offres : 18/04/2025 à 12h00
- Nombre de plis parvenus dans les délais :
    - Lot n°1 : 4 plis ;
    - Lot n°2 : 3 plis ;
    - Lot n° 3 : 3 plis ;

Vu le rapport d'analyse des offres du 29 avril 2025;

Vu l'avis favorable de la revue des marchés du 15 mai 2025 ;

Considérant que l'offre la mieux classée au regard des critères de la consultation est celle proposée par :

- L'entreprise SAS FROID CLIM 79 pour le lot n°1 « école haute de Paizay le Tort » pour un montant de 10 690,00€ HT ;

Envoyé en préfecture le 08/06/2025
Reçu en préfecture le 08/06/2025
Publié le 10/06/2025
ID : 079-200069755-20250605-DP20250145-AU

- L'entreprise SAS FROID CLIM 79 pour le lot n°2 « école haute de Paizay le Tort » pour un montant de 10 967,00€ HT ;
- L'entreprise SAS FROID CLIM 79 pour le lot n°3 « école de Pioussay « pour un montant de 11 140,00 € HT.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché n°M25ST17 « Remplacement de systèmes de chauffage par de pompes à chaleur » pour un montant total de 30 941,46 € HT , selon la répartition suivante :

- L'entreprise SAS FROID CLIM , située à 1 rue du Stade à CHENAY (79120) pour le lot n°1 « école haute de Paizay le Tort » pour un montant de 10 690,00 € HT ;
- L'entreprise SAS FROID CLIM , située à 1 rue du Stade à CHENAY (79120) pour le lot n°2 « école haute de Paizay le Tort » pour un montant de 10 967€ HT ;
- L'entreprise SAS FROID CLIM , située à 1 rue du Stade à CHENAY (79120) pour le lot n°3 « école de Pioussay pour un montant de 11 140€ HT ;

Article 2 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- Mme la préfète.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET
Président
7 juin 2025